



# Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20230516-DEC-2023-28-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2023

Le 16 mai 2023  
**DEC-2023-28**  
PTO/Centre juridique/GA

## DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire en date du 9 Juillet 2020 reçu à la Préfecture de la Gironde le 13 juillet 2020 portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 2ème Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et à la communication,

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a souhaité accueillir un **concert issu d'un travail pédagogique entre l'Association Aquitaine des Clarinettistes et l'Ecole municipale de musique de Bruges** le 11 juin 2023 au sein de **l'Espace Culturel Treulon**, situé Avenue de Verdun à BRUGES (33520),

**CONSIDERANT** le **contrat de cession** du spectacle « Clarinettes vénézuéliennes » **proposé par l'Association Aquitaine des Clarinettistes** dont le siège est situé 19 rue Honoré de BALZAC à TALENCE (33400), représentée par Mathieu DUCH en sa qualité de Président,



**Le Maire DÉCIDE,**

- **De signer** le contrat de cession du spectacle intitulé « Clarinettes vénézuéliennes » avec l'Association Aquitaine des Clarinettistes (SIRET 800 424 970 00013) pour un concert qui se tiendra le 11 juin 2023 au sein de l'Espace Culturel Treulon, situé Avenue de Verdun à BRUGES (33520),
- **De payer**, à réception d'une facture, la somme de **600,00€ TTC (Association non assujettie à TVA)**
- **De prendre en charge directement** les autres frais liés à cette représentation dont les droits d'auteurs, taxes et impôts.

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire



Frédéric GIRO